



Communiqué de presse

Le 4 janvier 2022

Paris, le 04/ 01 / 2022

Les Tours Hermitage Plaza : Le refus incompréhensible et troublant de Paris La Défense d'honorer ses engagements avec des arguments fallacieux

Le groupe Hermitage est stupéfait de constater que Paris La Défense n'a pas respecté son engagement en arguant d'éléments fallacieux de signer la promesse de vente avant le 31 décembre 2021 telle que prévue par le protocole du 24 mars 2021 qui découlait d'une médiation judiciaire.

Hermitage rappelle avoir travaillé pendant 13 ans et avoir investi 350 millions d'Euros pour un projet emblématique et sur la base d'un accord de partenariat pris par un établissement public de l'État repris depuis par Paris La Défense.

Hermitage rappelle que Paris La Défense avait souhaité une médiation acceptée par Hermitage et conduite sous l'égide du tribunal judiciaire de Nanterre afin :

- de préparer de bonne foi la promesse de vente prévue par l'accord initial
- qu'Hermitage en échange renonce à sa procédure de demande de 1 milliard d'Euros de dommages et intérêts ainsi qu'aux inscriptions auprès du service de publicité foncière de Nanterre en garantie de ce préjudice prises sur le foncier de Paris La Défense et à la procédure d'exécution forcée du protocole de 2010.

Dans le protocole du 24 mars 2021, qui s'est substitué au protocole de 2010 et dont le fondement était la bonne foi :

- Paris La Défense devait tout mettre en œuvre afin de parvenir à la signature de la promesse de vente avant le 31 décembre 2021,
- ainsi d'ailleurs qu'Hermitage.

De fait, les Parties ont abouti à un projet de promesse, dont le texte finalisé avait été communiqué par le notaire de Paris La Défense à Hermitage le 16 décembre 2021 et validé par Hermitage le jour même.

C'est ce projet qui devait naturellement être validé par le Conseil d'Administration de Paris La Défense en date du 28 décembre 2021.

Des informations mensongères ont apparemment été diffusées en interne lors de ce Conseil portant sur la réalité des engagements et la qualité des partenaires du projet.

Pourtant ces mêmes partenaires, connus de longue date par Paris La Défense, sont engagés depuis plusieurs années et leur qualité ne peut être mise en cause. Hermitage a ainsi produit la preuve de l'engagement ferme d'un établissement financier international de premier plan de fournir le financement nécessaire pour qu'Hermitage s'acquitte de ses obligations au titre de la promesse de vente, soit un montant de 280 millions d'Euros, offrant ainsi les garanties financières exigées. Sur le plan technique un contrat signé avec un constructeur français de renommée internationale pour accompagner les travaux a également été produit, contrat qui avait été préalablement soumis à Paris La Défense pour validation.

HERMITAGE S.A.S. au capital de 11 000 000 €

1 et 3 avenue Marceau 75116 PARIS Tél. : +(33) 1 44 43 50 50 Fax : +(33) 1 44 43 50 64 www.hermitage.fr
449 818 509 R.C.S. PARIS SIRET 449 818 509 00027

D'ailleurs par lettre en date du 30 décembre 2021 Paris La Défense lui-même confirmait :

- que le projet de promesse synallagmatique de vente a été validé par Hermitage
- qu'Hermitage a bien produit avant le Conseil d'Administration les documents établis par les partenaires financiers et technique.

Ce revirement surprenant, sans aucune justification et au mépris de tous les engagements antérieurs ne peut rester en l'état.

La société Hermitage n'envisage aucun autre scénario que la réalisation de ce projet, et met en demeure l'établissement public Paris La Défense de signer cette promesse de vente.

En effet, si Hermitage a fait constater la carence de Paris La Défense pour absence de signature de cette promesse de vente, en réalité rien ne s'oppose à cette signature.

A défaut de cette signature Hermitage reprendra sa procédure, notamment la demande de 1 milliard d'Euros de dommages et intérêts nonobstant une demande en exécution forcée et d'autres procédures pour rupture abusive et déloyauté.

Hermitage Plaza, en bref

Culminant à 320 mètres, Hermitage Plaza sera le plus haut complexe immobilier jamais construit en Europe occidentale. Dessiné par Sir Norman Foster et offrant une mixité d'usages inédite à Paris, il sera composé de deux Tours associant des appartements, des penthouses, des sky villas, un hôtel cinq étoiles luxe, des restaurants et bars panoramiques, le premier centre de thalasso panoramique en France avec piscine, Spa et wellness, des espaces de bureaux de classe A internationale, flexibles et polyvalents, un espace dédié aux boutiques et aux services de luxe, des équipements culturels, dont un auditorium et une galerie d'art contemporain.

Les Tours s'élèveront au-dessus d'un vaste socle aménagé en place publique, bordée de magasins, de restaurants et de cafés ouverts au grand public et financeront la couverture des voies pour créer le seul accès public de La Défense à la Seine.

5 000 emplois seront générés par la construction et les aménagements du complexe Hermitage Plaza, et 3 000 emplois directs seront créés de façon durable.

Les Tours Hermitage Plaza visent l'ultra performance environnementale en obtenant la mention BREEAM « Excellent », une des plus hautes certifications mondiales pour des tours mixtes.

Contact Presse : **Galivel & Associés**

Carol Galivel - 01 41 05 02 02- 06 09 05 48 63

galivel@galivel.com

HERMITAGE S.A.S. au capital de 11 000 000 €

1 et 3 avenue Marceau 75116 PARIS Tél. : +(33) 1 44 43 50 50 Fax : +(33) 1 44 43 50 64 www.hermitage.fr
449 818 509 R.C.S. PARIS SIRET 449 818 509 00027